

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| O Réclamation | : contact@mupras.com |
| O Prise en charge | : pec@mupras.com |
| O Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie

N° W21-791809

162348

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

9775

Société :

RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AIT EL HAJ ISMAIL

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0676092631

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr Kaouthar DGADEG
Ophtalmologue
R&S. Palmier, Bd Brahim Roudani
Entrée B9, 1^{er} étage Casablanca
Tél : 0522 98 88 66 - INPE : 091186262

Date de consultation :

24/06/2023

Nom et prénom du malade :

AIT EL HAJ YASSINE Age: 18

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

06/07/2023

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

NR

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 06/07/2023



Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/06/2023	5	1	3000,00 DT	INP : 09M86268 Dr Kaouther DGADEG Ophthalmologue Rés. Palmer, Bd Benharrouch Entrez B9, 1 ^{er} étage, Casablanca Téléphone : 091186262

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachez la signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Mr-A-D Opticien Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa	28/06/23					4000,00D



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 387545

FACTURE N° :

Casablanca, le: 28/06/2023

Mme / Mr : AIT EL HAJ YASSINE

Dr: KAOUTHAR DEADEG

VL
OD : (165° - 1,25) - 1,25

OG : (180° - 1,00) - 1,25

Monture

OPTIQUE

1.000,00 DH DH

VP-Add

OD :

OG :

Verres

ERMA ANTIREFLEX BLEU

3.000,00 DH DH

Total à payer: 4.000,00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : QUATRE MILLE

DIRHAMS

Cachet et signature

Akram Daali
Inpe : 065032633

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
Casablanca

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca Tél: 05 22 29 55 36
Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123
ICE 002642590000069

Dr. Kaouthar DGADEG

**Spécialiste des Maladies et Chirurgie
des yeux Adultes et Enfants**

- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de la Cataracte par Phacoémulsification
- Strabisme - Glaucome
- Laser
- Angiographie
- OCT



الدكتورة كوثر الدكادش

**إختصاصية في أمراض و جراحة
العيون للكبار و الأطفال**

- عضوة في الجمعية الفرنسية لطب العيون
- جراحة الجلاة بالموجات فوق الصوتية
- تقويم المول
- الزرق
- الليزر
- تصوير الأوعية الدموية للشبكة

Casablanca, le samedi 24 juin 2023

Monsieur AIT EL HAJ Yassine

Monture + Verres correcteurs:

**Verres ANTIREFLETS ANTILUMIERE BLEUE
AMINCIS**

Oeil Droit : (165° -1,25) -1,25

Oeil Gauche : (180° -1,00) -1,25

Dr Kaouthar DGADEG
Ophtalmologue
Rés. Palmier, Bd Brahim Roudani
Entrée B9 - 1^{er} étage, Casablanca
Tél : 0522 98 88 66 - INPE : 091186262

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Guibalte Casablanca

إقامة النخيل، 285 ، شارع إبراهيم الروదاني - مدخل B9 - الطابق 1 ، شقة 3 - الدار البيضاء

Rés. Palmier - 285, Bd. Brahim ROUDANI - Entrée B9 - Etage 1, Appt 3 - Casablanca

E-mail : blankavision@gmail.com - Tél.: 0522 988 866